

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2012 A 20 H 00

L'an deux mil douze, le vingt-huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, BERRUE Didier, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène

Absents excusés : MARTIN Annie, TELLIER Didier, THOREL Franck (pouvoir à PISSEAU Jean-Louis)

Absente : THAUVIN Christine

Secrétaire : BERRUE Didier

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

I. REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01/09/2012 :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2012 et fixe le prix du ticket :

- pour la catégorie n°1 (enfants) à 2,70 € ;*
- pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires) à 5,40 €.*

II. REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE AU 01/09/2012 :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2012 et fixe :

- le forfait hebdomadaire à 8,70 € ;*
- le forfait journalier à 2,40 €.*

III. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA BONNEE :

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'enquête publique présenté par le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bonnée, au titre de la Police des eaux et des milieux aquatiques, en vue d'obtenir l'autorisation de déclarer d'Intérêt Général et d'effectuer le programme de travaux visant à assurer la continuité écologique sur le bassin versant de la Bonnée.

Il décide, à l'unanimité, de ne pas émettre d'avis sur ce projet afin de ne pas pénaliser les communes directement concernées.

IV. GESTION DU VAL DE LOIRE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :

Le Conseil municipal s'abstient, à l'unanimité, de prendre toute décision relative à la gestion du Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

V. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR LA RENOVATION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'ADEME pour la rénovation partielle de l'éclairage public. Le projet consiste à remplacer les lanternes de type "boule" et les lanternes avec lampes "vapeur de mercure". L'objectif de cette opération est de réduire de 52 % les consommations d'énergie soit une économie de 15 797 KWH.

VI. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU RASED :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général, d'un montant de 931 €, pour l'année 2011/2012 au titre de l'aide à l'acquisition de mobilier, de matériels scolaires et pédagogiques destinés au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

VII. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée.

VIII. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2011.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.

IX. REMERCIEMENTS :

Le Maire donne lecture de lettres de remerciements émanant d'Associations pour l'octroi de subventions et d'une famille pour les témoignages de sympathie adressés lors des obsèques.

Mme PIETRE remercie tous les membres du jury communal du fleurissement 2012.

M. BERRUE remercie tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de la Fête de la Saint Pierre.

X. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *Le Maire fait le compte rendu des réunions préparatoires au sein du SIVOM du Canton de SULLY SUR LOIRE pour la mise en place au 1^{er} janvier 2013 de la Communauté de Communes.*
- *M. BRETON propose de rénover le Monument aux Morts ainsi que le Carré Militaire situés dans le cimetière communal. Ces travaux pourront être subventionnés par le Souvenir Français et le Conseil Général du Loiret.*
- *Monsieur BERRUE informe l'assemblée de l'exposition de nombreuses photographies sur Saint Père, à l'Eglise Saint Germain, au cours de l'été, organisée par l'Association Culture et Patrimoine dans le Sullias avec la participation des enfants de l'Ecole de Saint Père.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 30.
Le Maire,

P. FOULON